

s.B.41.11.Gr.2. - PI/se

26 juillet 1961

Note de dossierTravailleurs grecs en Suisse

Entretien de l'Ambassadeur de Grèce chez M. Holzer, Directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, le 21 juillet.

Assistaient à l'entretien, outre le soussigné: M. Hart-Soutzos, 2ème Secrétaire de l'Ambassade de Grèce; M. Pedotti, chef de la subdivision main d'oeuvre et émigration de l'Ofiamt; M. Merlin et Mlle Jaussi, adjoints à la même subdivision; Dr Bürki, chef du service juridique de la Police fédérale des étrangers.

M. Triantaphyllakos expose très brièvement les raisons pour lesquelles il se demande si un accord ne devrait pas être conclu au sujet des travailleurs grecs en Suisse. (cf. notice de M. Probst rédigée à l'issue de l'entretien du 19 juillet.) Son prédécesseur aurait déjà effectué un sondage à ce propos il y a un an environ. Il ne donne guère des précisions sur la nature de l'accord qu'il envisage. Son but paraît-être surtout de réglementer le recrutement de la main d'oeuvre de façon à contrôler l'activité des agences privées, tant grecques que suisses, dont l'activité n'est selon lui pas toujours satisfaisante (affaire Zambelli). La première réaction de M. Holzer est négative; le petit nombre de travailleurs grecs (2'000 environ) ne justifie pas une intervention des pouvoirs publics. M. Pedotti expose ensuite la situation de ces travailleurs qui se trouvent pour la plupart en Suisse orientale, placés dans l'hôtellerie et l'industrie du bâtiment. Les autorités suisses se rendent compte que leur dépaysement est grand. L'Ofiamt s'efforce, en collaboration avec les autorités cantonales, de créer des institutions analogues à celles mises sur pied pour favoriser le bien être des italiens et des espagnols. Des réunions ont eu lieu à ce sujet à Zurich, auxquelles M. Hart-Soutzos a participé. Pour le moment on n'en est encore au stade des expériences. Cet aspect de la question n'est pas ce qui préoccupe l'Ambassadeur de Grèce, qui laisse entendre que les autorités grecques peuvent s'occuper à elles seules du sort

./.



- 2 -

des travailleurs grecs en Suisse; leur accueil est l'affaire de l'église orthodoxe, un centre est en voie de constitution à Zurich, des cours d'allemand sont organisés. Le point sur lequel M. Triantaphyllakos désire connaître l'opinion des autorités suisses est celui de l'opportunité de conclure un accord pour faciliter le recrutement des travailleurs grecs. M. Holzer déclare avoir examiné cette question la veille avec ses collaborateurs et être arrivé à une conclusion négative pour le moment tout au moins. Il propose à M. Triantaphyllakos de laisser la question ouverte, parceque prématurée. Les autorités suisses surveillent de près l'activité des bureaux de recrutement pour éliminer tout risque d'incident. L'Ofiamt est prêt à collaborer très étroitement avec l'Ambassade pour examiner et éventuellement régler les questions posées par l'accueil des travailleurs grecs.

M. Triantaphyllakos est visiblement déçu par cette réponse.

r.